

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 37 (1899)
Heft: 26

Artikel: La chute du ministère Dupuis : le Duc d'Orléans
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-197626>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE
Montreux, Gex, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Biel, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
Suisse : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.
étranger : Un an, fr. 7,20.
Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le tabac à Payerne.

Les représentations dramatiques de la *Reine Berthe* ont attiré dernièrement à Payerne nombreux d'auditeurs venus des diverses parties de la Suisse romande. La plupart ont profité de l'occasion pour visiter les curiosités de cette vieille ville dont la fondation remonte au 11^e siècle. A cette occasion, nous intéresserons peut-être nos lecteurs en leur donnant quelques renseignements sur l'origine de la culture du tabac dans le district de Payerne, culture à laquelle cette fertile contrée doit aujourd'hui sa principale industrie.

Dans le cours du XVI^e siècle, le gouvernement de Berne essaya, à diverses reprises, d'arrêter, par des mandats sévères, l'usage du tabac qui faisait de plus en plus de progrès, et était la cause que de grandes sommes d'argent sortaient du pays, par suite de l'entrée des tabacs étrangers.

Il était donc rigoureusement défendu de fumer. Le dernier édit condamnait les contrevenants à une amende de 50 francs.

L'usage du tabac râpé était alors si généralement répandu dans le Pays de Vaud, que chacun portait sur soi une petite râpe, dont l'intérieur, en forme de boîte, renfermait une petite carotte de tabac. On en prenait aussi à l'église, et, dans les intervalles du sermon, on sortait sa râpe, et on râpait une prise de tabac, ce qui faisait un bruit aussi singulier que peu édifiant. Ces râpes, qui étaient venues de Strasbourg, en 1690, portaient le nom de *grivoises*, parce que les *grivois* (soldats) en faisaient grand usage.

Chose curieuse, après avoir sévèrement interdit l'usage du tabac, LL. EE. en permirent la culture et la fabrication, qu'elles encouragèrent plus tard, en se procurant des graines de bonne qualité, avec des instructions pour la culture et la fabrication, qu'elles firent distribuer dans toute la contrée de la Broie.

Voici, à ce sujet, quelques fragments d'une ordonnance du 3 mai 1723 :

Et afin qu'il y ait lieu d'espérer un bon succès de ces plantations et fabrique, Nous ordonnons à tous nos Bailliages et autres Officiers, non seulement de veiller à ce que l'on y donne tous les soins nécessaires et qu'aucun tabac étranger n'entre dans le pays, mais encore d'establir sur les frontières et passages des Inspecteurs, de faire fouiller et visiter les charreteries, voituriers, merciers et autres, soit du pays, soit de l'étranger, qui seraient soudonnés d'un pareil commerce. Bien entendu qu'il ne sera permis à aucun, à l'égard des passants et étrangers, de porter plus d'un quart de livre de tabac sur lui pour son usage.

D'un autre côté, l'Avoyer, Petit et Grand Conseil de la ville de Berne, s'adressant directement au bailli, lui disait, après d'autres instructions :

En outre, nous verrons avec plaisir si non seulement tu plantes du tabac toy même pour encourager les ressortissants de ton Baillage, mais aussi si tu y engages les Ministres et Officiers subalternes.

La chute du ministère Dupuis.

LE DUC D'ORLÉANS.

Si quelqu'un a vu avec plaisir tomber le ministère Dupuis, c'est à coup sûr le duc d'Orléans.

Il faut avouer aussi que M. Dupuis a agi avec une rigueur sans pareille envers ce jeune prétendant. Comment ! voilà un prince qui, apprenant tout à coup la mort si inattendue de M. Félix Faure, se sent épriqué des meilleures intentions. Il s'empresse de se rapprocher de sa chère France, qu'il ne veut pas laisser dans l'embarras et qu'il se croit appelé à gouverner en vertu du droit divin. Quoi de plus naturel !...

Le devoir lui montre donc le chemin, le chemin de l'Élysée. Mais, pour cela, il faut que son peuple, ce bon peuple français, soit préparé à recevoir son maître, qu'il s'habitue tout d'abord à sa tête, à sa physionomie. Il fallait premièrement faire bonne connaissance.

Donc, pour préparer sa voie, son Altesse fait expédier, à la hâte, en France, 5000 cartes photographiques.

Mais M. Dupuis, qui n'aurait certes pas dédaigné le fauteuil présidentiel, avait mis dans sa tête de faire surveiller attentivement la frontière. Les ordres les plus sévères furent en outre donnés de tous côtés pour sévir contre les menées de quiconque tenterait, dans ce moment critique, de s'emparer du pouvoir.

A la frontière, de vieux limiers de police ne tardèrent pas à regarder d'un œil méfiant certain petit ballot leur paraissant suspect. Celui-ci fut ouvert, saisi, et la noble image du prince mise en lieu sûr.

Le prétendant fit réclamer avec instances. M. Dupuis, impassible, impitoyable, l'envoya se faire photographier. C'était vraiment une méchante plaisanterie, son Altesse en ayant suffisamment comme cela... de photographies.

Persévéran dans ses tentatives de restauration monarchique, le duc fit expédier de nouveau 10,000 médailles à son effigie. Il espérait que son image sur métal aurait peut-être plus de succès que les cartes.

Ces médailles étaient accompagnées de coins destinés à en frapper de nouvelles, suivant les besoins de la cause.

Les limiers de M. Dupuis, doués d'un organe olfactif exceptionnel, flairèrent ce second ballot qui ne tarda pas à aller rejoindre le premier.

Et à peine le prince a-t-il le temps de se retourner qu'il apprend la nomination de M. Loubet à la présidence de la république, — au mépris du droit divin ! Et, comble de déception, on ne tarde pas à l'informer que le prince Victor fait surveiller attentivement ses moindres gestes, ne voulant pas être distancé par son rival.

Sur ces entrefaites, la photographie de M. Loubet se répand jusque dans les moindres localités de France, où l'on regarde avec plaisir cette bonne et loyale figure.

Et dire que quand un prince de sang, un prétendant au trône, envoie 5,000 photographies et 10,000 médailles à ce peuple qui, après trente ans de république, soupire peut-être après un

roi... on les met au galetas !... C'est un peu dur, quoi qu'en dise, pour celui qui attend depuis si longtemps déjà...

Hélas ! M. le duc, votre heure n'est pas encore venue, paraît-il... votre montre retardé considérablement.

Ah ! monseigneur, comme vous auriez mieux fait de rester tout simplement à *Beau-Rivage*; que d'ennuis vous auriez évités. Vous étiez heureux chez nous, vous le paraissiez du moins. A Lausanne, vous faisiez tourner la tête à nombre de Lausannoises, puis, fréquentant notre petit théâtre, vous regardiez d'un œil fort doux nos plus jolies artistes,

Tout cela était délicieux.

Je ne vous parle pas de vos parties de pêche en petit bateau ; elles furent vraiment trop peu fructueuses. La pêche est parfois le fidèle pendant des tentatives de restauration monarchique : le bouchon a souvent l'air de plonger et d'annoncer bonne prise... Puis, vous tirez... le poisson reste et... l'illusion s'évanouit.

Enfin, Monsieur le prince, vous pouviez vous exercer au tir, de la Pontaise, avec la Société des Carabiniers, dont vous avez été reçu membre.

Bref, pourquoi diable vous prit-il tout à coup fantaisie de quitter Ouchy pour passer en France, et vouloir faire un service militaire qu'on ne vous demandait pas ?...

Trop de zèle cuit, car cette malheureuse escapade ne vous a valu qu'une dure leçon de violon, dont vous vous seriez fort bien passé sans doute.

Vous n'ignorez pas cependant que le territoire français vous était rigoureusement interdit. Il est sans doute bien triste de ne pouvoir rentrer dans son pays sans courrir le risque d'être mis sous les verrous ; mais au fond, dans sa loi d'exil, atteignant les chefs de famille ayant régné sur la France et leurs héritiers directs, la République n'a fait à cet égard que ce que font et ce qu'ont toujours fait les souverains, ce que vous feriez vous-même, monseigneur, dans des circonstances pareilles.. Mais, permettez-moi d'espérer que vous ne serez jamais dans la pénible obligation de prendre de telles mesures.

Quoiqu'il en soit, vous devez sagement vous soumettre à la loi d'exil, ainsi que votre ami et cher concurrent le prince Victor.

Quand les Bourbons rentrèrent à la faveur des désastres de la France, ils ne prirent guère des demi-mesures à l'égard de Napoléon et de ses parents.

Pendant que l'ex-empereur était captif sous le soleil de la zone torride, le 12 janvier 1816, une loi, qui, par dérision, osa s'appeler loi d'amnistie, excluait à perpétuité tous les Bonaparte, sans distinction d'âge ni de sexe, même ceux qui n'étaient pas nés.

Ils ne pouvaient jour, en France, d'aucun droit civil ni posséder aucun bien. La peine de mort était suspendue sur leurs têtes s'ils étaient découverts dans le royaume.

Après la révolution de Juillet 1830, le gouvernement orléaniste s'empessa d'adopter

des mesures analogues contre Charles X et ses descendants, en même temps qu'il renouait la loi de bannissement contre les Bonaparte — et toujours la mort en cas d'infraction.

Votre Altesse n'a donc autre chose à faire qu'à prendre patience.

La patience est amère, mais son fruit est doux, dit le proverbe... Seulement, parfois, son fruit ne vient pas, voilà ce qu'il y a de guignonnant!

L. M.

La foudre. — Les journaux français ont signalé de nombreux cas de mort causés par la foudre, pendant les violents orages qui se sont déchaînés dans diverses contrées durant le mois de juin.

Dans les environs de Paris, par exemple, un ouvrier qui fauchait un pré est tombé foudroyé. Il aurait probablement évité la mort si, voyant éclater l'orage et les éclairs se multiplier autour de lui, il avait abandonné sa faux dont la large lame affilée devait attirer la foudre.

Tout semble confirmer le fait qu'on court plus de danger en plaine que dans un bois taillé où l'on peut s'isoler des grands arbres. Que de fois des cultivateurs n'ont-ils pas été atteints au milieu des champs ! Et le péril augmente pour eux lorsque, pour échapper à l'avverse, ils vont s'abriter près d'une meule, sous un arbre élevé ou un édifice quelconque qui, se trouvant par son sommet très rapproché du nuage orageux où se condense l'électricité, devient fatallement le conducteur de celle-ci.

Dans les forêts, ce sont les grands arbres qui portent habituellement les traces des chutes de foudre. Les flancs sillonnés des chênes, des hêtres et des ormes vous indiquent qu'ils sont bons conducteurs de l'électricité. Les arbres résineux sont par contre mauvais conducteurs. Mais s'ils sont très élevés et mouillés par l'orage, ils sont d'approche tout aussi dangereuse, car l'eau est excellente conductrice. Très souvent on rencontre des sapins fracassés par la foudre. Ce fait s'explique par cette circonstance que la résine s'opposant au passage de l'électricité, cette résistance provoque l'action violente de la décharge électrique et détermine la brisure de l'arbre qui est parfois complètement déchiqueté.

Mais le meilleur des conducteurs est encore le métal. C'est pourquoi, dans les maisons, qui peuvent être atteintes aussi bien que les arbres, il est prudent, pendant un orage, de se tenir éloigné des masses métalliques.

Extra-lucide.

Tout le monde a reçu, à cette époque, un prospectus ainsi conçu :

« Madame Sibylle, somnambule de première classe (il n'y en a rien que de cette classe-là), celle qui a si bien prédit au général Boulanger (on n'en connaît pas qui n'aient pas bien prédit au général déjà nommé), a l'honneur de prévenir le public qu'elle se tient à la disposition des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. » Dévoile le passé, le présent, prédit l'avenir. » Recherches de toute nature : mariages, successions, pertes d'argent, etc. » Spécialité de consultations médicales ; renseignements certains sur toutes les maladies, quel qu'en soit le siège. Un docteur est attaché à la maison. » Cabinet ouvert de dix heures du matin à quatre heures du soir. Consultations par correspondance. » Discrétion ; très sérieux. » Ne pas confondre. »

Les clients affluaient ; la somnambule connaissait son métier et la foule faisait queue dans l'antichambre ou des compères, déguisés en clients, interroguaient adroitement les consultants, leur tirant les vers du nez, et facilitaient ainsi la tâche de la devineresse, car dans ce métier, comme dans tous les autres, hélas ! il y a des ficelles.

Le médecin attaché à l'établissement, le docteur Laparello, un docteur roumain (?), était un beau brun toujours mis d'une façon irréprochable et qui parlait avec un fort accent étranger qui en imposait aux clients. Les malades accourraient, se raccrochant toujours à l'espérance, cette adorable trompeuse qui, comme toutes les femmes, ment toujours, sans que l'on cesse de la croire.

Ce jour-là, une femme jeune, mise avec élégance, fit son entrée dans le cabinet de la somnambule.

Mme Sibylle, grave comme un augure, lui indiqua un fauteuil d'un geste sobre et digne.

— Veuillez vous asseoir, madame.

Le docteur, debout, immobile, semblait un sphinx.

— Madame, dit la visiteuse, votre grande réputation est venue jusqu'à moi.

A ce compliment, la somnambule esquisse un mince sourire ; les augures ne rient jamais, si ce n'est lorsqu'ils se regardent entre eux.

— Je ne suis pas un esprit fort, reprit la visiteuse, je crois aux forces inconues ; je ne suis pas de celles qui se moquent du magnétisme ; mais, comme dans mon milieu, je sais que l'on me raillerait si l'on apprenait ma démarche, je vous avoue que je suis venue un peu en cachette : au lieu de faire atteler, j'ai pris un fiacre.

— Madame peut compter sur ma discrétion, dit la somnambule.

— La discrétoïone, ajouta le docteur, est l'appartement de la maisoun.

— Je suis donc venue incognito, dit la visiteuse, car j'ai foi dans le magnétisme. Depuis quelque temps, je suis atteinte d'une maladie de poitrine qui fait le désespoir des plus grands médecins. J'ai tout essayé, mon état ne fait qu'empirer ; je n'ai plus confiance qu'en vous.

— J'espère vous prouver, madame, dit la somnambule, qu'elle est bien placée.

— Je vais endormir madame, dit le docteur, et elle va vous examiner. — Après quelques passes, la somnambule ferma les yeux et parut plongée dans un profond sommeil.

Le docteur prit la main de la visiteuse et la plaça dans celle de la pythonisse.

— Qu'est-ce que vous voyez ? interrogea-t-il.

La poitrine de la somnambule se livra à de petits bonds convulsifs.

— Parlez, je vous l'ourdoune, commanda le docteur.

Après quelques hésitations, la somnambule se décida :

— Je ressens des douleurs... dans... le poumon... je vois...

— Qu'est-ce que vous voyez ?

— Je vois des végétations ; le poumon en est rempli.

— Continuez.

— Elles forment des chapelets... envahissent tous les tissus.

— Vous ne voyez rien ailleurs ?

— Le cœur est sain... il est un peu enflammé.

— Très bien, dit le docteur. C'est assez pour aujourd'hui ; je vais la réveiller. Il souffla plusieurs fois sur le front de la somnambule qui se réveilla et sembla sortir d'un rêve.

— Elle est un peu fatiguée, dit le docteur.

— C'est merveilleux ! s'écria la visiteuse ; quelle lucidité !

— Elle est d'une lucidité remarquable ; je vais vous faire une ourdouane.

Le docteur griffonna quelques lignes qu'il remit à la visiteuse.

— Revenez dans quelques jours, lui dit-il.

Quand elle fut partie, la somnambule regarda le docteur.

— Je crois qu'elle est empaumée, dit-elle.

Elle sonna un larbin.

— Appeler le numéro cinq, ajouta-t-elle.

Trois jours après, la visiteuse revint ; elle était enchantée. A la suite du traitement, elle avait déjà constaté une amélioration dans son état. Elle demanda une nouvelle consultation qui lui fut donnée aussitôt ; la somnambule affirma que les végétations diminuaient.

La visiteuse revint souvent ; à chaque visite, elle déclarait que le mieux augmentait.

Un jour, en se retirant, elle laissa tomber par mégarde une carte de visite. Le docteur Laparello la ramassa. C'était une carte armoriée surmontée d'une couronne ducale sur laquelle il lut : « Duchesse de Kassenville. »

— Je te l'avais bien dit, dit-il à la somnambule, c'est une grande dame ; soignons-la, elle va nous faire une réclame énorme.

— Compte sur moi, dit Mme Sibylle.

Dès lors, une certaine intimité s'établit entre la duchesse et les deux augures.

La duchesse arriva un jour radieuse.

— Je suis complètement guérie ! s'écria-t-elle ; je n'oublierai jamais ce que je vous dois.

Le docteur et la somnambule s'inclinèrent.

— A propos, je viens vous prier en passant de me rendre un petit service.

— Tout ce que vous voudrez, madame, dit la somnambule.

— Je désire faire un cadeau à une dame à laquelle j'ai de grandes obligations. (Elle souligna.) Je suis allée chez un bijoutier du boulevard ; il m'a montré une parure superbe, des perles magnifiques. Je n'avais sur moi que trois mille francs, car je ne voulais mettre que cette somme ; la parure en vaut cinq mille ; le marchand a insisté pour me la faire prendre, j'ai cédé et je l'ai emportée : elle est dans cet écrin.

Je veux que mon mari ignore ceci et je tiens à rembourser le marchand tout de suite ; c'est pourquoi je viens sans façon vous emprunter les deux mille francs qui me manquent ; l'écrin restera entre vos mains en garantie.

— Madame la duchesse, dit le docteur en prenant un air fin, toute garantie est inutile.

— Qui ? dit la duchesse étonnée, vous connaissez...»

— Votre titre et votre rang, dit le docteur ; oune personne aussi loucide que madame Sibylle a tout de souite deviné qui vous étiez.

— Oh ! la science magnétique ! s'écria la duchesse, on ne peut rien lui cacher. Voilà qui confondra bien des incrédules.

— D'ailleurs, ajouta galamment le docteur, l'élegance de vos manières, votre distinction nous ont appris que nous n'avions pas affaire à une personne dou commun.

Le docteur ouvrit un secrétaire, en retira deux billets de mille francs qu'il remit à la duchesse.

— Voici l'écrin, dit la duchesse. Madame, ajouta-t-elle en s'adressant à la somnambule, vous êtes trop clairvoyante pour n'avoir pas deviné à qui il est destiné.

— Madame... murmura la somnambule qui prit un air confus.

— C'est à vous, madame, et je vous prie de l'accepter comme un faible témoignage de ma gratitude. Vous me fixerez le montant de vos honoraires ; quant à vous, docteur, je reviendrai demain, d'abord pour acquitter ma dette, ensuite pour vous prier d'accepter un souvenir de votre malade reconnaissante.

— Que de bontés, madame ! s'écria le docteur ; je n'ai fait que moun devoir, oune médecin doit le faire en toute circonstance.

— Vous m'avez sauve, dit la duchesse.

— Jamais oune soucès ne m'a causé autant de plaisir.

La duchesse se retira, laissant l'écrin.

— Il n'y a que les gens du monde pour la délicatesse et la générosité, observa le docteur.

— Hélas ! ajouta la somnambule, les clients de cette espèce sont malheureusement trop rares.

Le lendemain, la duchesse ne parut pas.

Le surlendemain non plus.

Le docteur, inquiet, ouvrit l'écrin ; il renfermait une broche et des boucles d'oreilles.

— C'est singoulier, dit-il, que la duchesse ne revienne pas.

— Si l'on passait chez un bijoutier pour faire estimer la parure, dit la somnambule, méfiaante.

— C'est une idée, dit le docteur.

Ils se rendirent aussitôt chez un joaillier qui, dès qu'il eut regardé les bijoux, leur dit :

— C'est du faux ; cela vaut bien soixante francs.

On a beau être extra-lucide, on trouve toujours plus extra-lucide que soi.

Ne pas confondre !

EUGÈNE FOURRIER.

La mode pour Messieurs. — Rien n'est plus laid qu'un homme mal tenu, nous dit la *France-Mode*. Le commun des mortels qui désire voir son allure dans le « train moderne » doit, cette année, porter le pantalon « demi hussard », c'est à dire large du haut et droit sur la bottine.

Les teintes favorites sont les mêmes que celles de la toilette féminine actuelle (rouge excepté), gris de toutes teintes, bleu porcelaine, bleu lavande, surtout beaucoup de tissus à rayures fondues. Les quadrillés n'ont pas disparu ; bien au contraire, il s'en porte beaucoup. Mais ils sont maintenant considérés comme moins « habillé ».